



# Maintenir



# Transmettre

Bulletin de liaison indépendant des fidèles de Niafles - Juin 2007 - n°1

« J'ai décidé ceci : que Niafles ne serait plus un lieu de rassemblement des fidèles de votre sensibilité traditionnelle » *Mgr Armand MAILLARD, le 23 mai 2007*

*Ce bulletin a pour vocation de vous faire partager les initiatives de fidèles résolument attachés à leur vie de paroisse.*

*Nous avons en effet un jeune prêtre, une communauté de fidèles riche de plusieurs dizaines de familles et une église, alors que tous se désolent de voir de plus en plus d'églises fermées.*

*Quel est l'obstacle à l'installation de l'abbé Loddé dans l'église de Niafles ?*

*N'y a-t-il pas quelque chose d'indécent à se lamenter de la raréfaction des prêtres tout en rejetant celui que la Providence nous envoie ?*

*Les fidèles orphelins de Monsieur l'Abbé Chéhère, et condamnés à l'exil (intérieur et extérieur...), tiennent malgré tout à maintenir la messe dominicale devant l'église de Niafles. Ils ont vu comme un signe de la Providence que l'Abbé Néri, qui a pu se libérer chaque dimanche pour venir offrir le Saint Sacrifice de la messe en leur présence, soit lui-même le petit fils d'un martyr de la Foi catholique.*

*« Gardez la joie, nous a-t-il dit, les épreuves nous sont offertes par le Ciel comme une Grâce (...) Le Christ nous a commandé d'aimer nos ennemis, combien plus devons nous aimer nos frères même lorsqu'ils sont injustes envers nous ! »*

*« Persévérez sans tomber dans l'aigreur, en pardonnant l'injustice qui vous est faite. »*

*Il ne manque qu'un accord de principe de l'évêque pour nous rendre notre vie de paroisse, nous attendons la concertation promise !*

*C'est donc pleins d'espérance et la joie au cœur que les fidèles se retrouvent chaque dimanche pour **Maintenir et Transmettre** ! Bonne lecture et surtout...tenons bon !*

## **MESSES...MESSES...MESSES...MESSES...MESSE**

**CRAON – Eglise St Nicolas : 11h00 tous les dimanches**  
**NIAFLES – Eglise St Martin : 10h30 tous les dimanches**

### **LA LITURGIE TRIDENTINE EN CONTRADICTION AVEC LE CONCILE VATICAN II ? JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊME !**

#### **Un prêtre de rite différent dans le diocèse nuit-il à l'unité ?**

*« (...) là où se trouvent des fidèles de divers rites, l'Evêque diocésain devra pourvoir à leurs besoins spirituels, soit par des prêtres ou des paroisses du même rite, soit par un Vicaire Episcopal muni des pouvoirs convenables et même, si le cas le comporte, revêtu du caractère épiscopal, soit par lui-même, en assumant la charge d'Ordinaire des divers rites. Si, pour des raisons particulières, au jugement du Siège apostolique, tout cela ne peut se faire, qu'une hiérarchie propre soit alors établie selon la diversité des rites ».*

(Vatican II, décret *Christus Dominus*)

#### **Le rite de Saint Pie V est-il périmé ?**

*« (...) obéissant fidèlement à la tradition, le saint Concile déclare que la sainte Mère l'Eglise considère comme égaux en droit et en dignité tous les rites légitimement reconnus, et qu'elle veut, à l'avenir, les conserver et les favoriser de toutes manières ».*

*« L'usage de la langue latine, sauf droit particulier sera conservé dans les rites latins ».*

*« (...) l'Eglise reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine, c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d'ailleurs, doit occuper la première place ».*

## **ADHEREZ et REJOIGNEZ**

## **L'ASSOCIATION**

## **ST MARTIN DE NIAFLES**

**Pour le maintien de la messe traditionnelle**

## La chronologie des faits ... LA GENESE

- 1965 – Installation de M. l'Abbé Chéhère dans la Cure de la paroisse Saint Martin de Niaflès.
- 18-05-1997 – Décret épiscopal ordonnant la refonte des paroisses. Niaflès fait désormais partie de la paroisse St Clément du Craonnais.
- 22-02-2007 – Monsieur l'Abbé Chéhère souhaite l'aide d'un prêtre pour les solennités prochaines. Il se souvient d'un jeune prêtre rencontré 2 ans auparavant, c'est ainsi que l'Abbé Loddé est contacté.
- 25-02-2007 – M. l'Abbé Loddé présent ce dimanche, assure les lectures.
- 01-03-2007 – Dernière messe de M. l'Abbé Chéhère.
- 02-03-2007 et 03-03-2007 – Voyant sa santé se dégrader, M. l'Abbé Chéhère demande que l'on prévienne M. l'Abbé Loddé pour l'assister.
- 04-03-2007 – Du fait de l'état de santé de M. l'Abbé Chéhère, M. l'Abbé Loddé célèbre la messe avec l'accord du Curé de St Clément.
- 06-03-2007 – Hospitalisation et décès de M. l'Abbé Chéhère dans la 65<sup>ème</sup> année de son ministère et la 94<sup>ème</sup> de son âge.
- 08-03-2007 – Messe de sépulture de M. l'Abbé Chéhère célébrée par Mgr Maillard qui déclare à l'issue : « M. l'Abbé Loddé assurera la messe le dimanche ici. Pendant ce temps une réflexion sera engagée, en vue d'une décision définitive ».
- 11-03-2007 – M. l'Abbé Loddé célèbre la messe : « Nous ne vous abandonnerons pas ».
- 22-04-2007 – Adresse signée des 169 catholiques de Niaflès à Monseigneur Maillard « *en vous priant humblement de permettre l'installation durable de Monsieur l'Abbé Loddé à Niaflès.* » représentant 224 âmes.
- 23-05-2007 – Monseigneur Maillard réunit les fidèles de Niaflès et les paroissiens de St Clément du Craonnais en présence de la presse à Craon pour leur faire part de sa décision : « J'ai décidé que Niaflès ne serait plus un lieu de rassemblement des fidèles de votre sensibilité traditionnelle... je propose donc que vous alliez à l'église des Cordeliers de Laval. »
- 23-05-2007 – Des fidèles s'installent dans l'église afin de permettre la messe du dimanche.
- 27-05-2007 – Dimanche de Pentecôte. Dernière messe de M. l'Abbé Loddé.
- 27-05-2007 – Des fidèles de Niaflès créent l'**Association St-Martin de Niaflès** pour le maintien de la Messe traditionnelle.
- 27-05-2007 – La garde permanente de l'église est reconduite dans l'attente d'une concertation avec l'évêque.
- CES DERNIERS TEMPS :
  - L'**Association** s'efforce de trouver une solution viable avec l'évêque.
  - De plus en plus de fidèles s'impliquent pour

## Comité Editorial



## LA GAZETTE DE NIAFLÈS SUR INTERNET

Le site de référence !

Pour suivre l'actualité de Niaflès jour après jour. Toutes les réactions, la revue de presse écrite, audio et vidéo <http://soleil151.free.fr/niaflès/>



## PAR LE TROU DE LA SERRURE Paroles de fidèles :



### Pourquoi l'église est-elle fermée ?

Monseigneur Maillard nous a ordonné de quitter Niaflès. Nous nous imposons donc désormais de nous rassembler à l'extérieur en signe de respect pour l'autorité de l'évêque. Ce faisant, il a délibérément vidé une église pleine. Nous voici dehors, il ne tient qu'à lui de nous « reloger ».

### Mais l'évêque vous offre une messe à Laval...

Cette offre s'adresse aux lavallois, pas aux craonnais que nous sommes. Plus encore, ce service minimum ne correspond ni à l'esprit du *Motu Proprio* de Jean-Paul II de 1988, ni à la lettre du Concile Vatican II qui insiste sur la nomination d'un prêtre et la création d'une paroisse pour les catholiques qui ont un rite propre.

### Que proposez-vous à l'évêque ?

Nous proposons de mettre les choses à plat et de les reprendre dans l'ordre en partant du mandat provisoire de l'Abbé Loddé, préalable indispensable à une concertation sereine. La suite appartient à l'évêque dans le respect des instructions pontificales et la concertation promise est toujours attendue.

### Garder l'église, est-ce bien nécessaire ?

Cette église est le cœur spirituel et géographique de notre communauté. Les fidèles qui se relaient nuit et jour dedans, c'est le cœur de notre communauté qui continue de battre. Après tout, que demandons-nous d'autre que le droit de continuer à vivre et à prier.

### Pensez-vous que cela puisse durer longtemps ?

Seul Monseigneur Maillard est en mesure de répondre à cette question. De lui seul peut venir l'apaisement. Nous, nous attendons. Pour l'avenir, tout est possible.

### Premier mois de présence dans l'église, quel état d'esprit ?

Tous ces événements nous sont envoyés par le Ciel comme un appel à témoigner de notre attachement à l'Eglise, c'est une grande grâce.

### Votre devise ?

N'ayez pas peur !

« Les mains sont  
faites pour bénir,  
Seigneur...  
mais les pieds ? »



## LETTRE OUVERTE D'UN AMI DE NIAFLES À L'ÉVÊQUE MONSEIGNEUR MAILLARD

« Excellence,

Je ne fais pas tout à fait partie de vos ouailles, encore que possédant une maison à Epineux le Seguin dans votre diocèse, j'y réside plusieurs mois par an. Il se trouve également que je suis familialement concerné par ce que l'on peut appeler « la crise entre les fidèles, le maire de Niafles et l'évêque de Laval », mes deux frères ainsi qu'une de mes filles habitant à Craon et ses environs immédiats. Je me tiens donc régulièrement informé des divers rebondissements.

C'est comme ceci que j'ai pu lire l'interview que vous avez donnée et qui est parue récemment dans le journal Ouest France. Les propos que vous formulez ne peuvent rester sans réponse pour le triomphe de la vérité.

En laissant croire que le Concile Vatican II a voulu que la liturgie soit célébrée dans la langue usuelle, vous trompez ceux qui vous lisent ; j'ai même l'impression que le Concile a demandé exactement le contraire : « *L'usage de la langue latine, sauf droit particulier sera conservé dans les rites latins* ». Rites au pluriels, car l'Eglise n'a jamais été totalitaire et ont toujours coexisté plusieurs rites dans l'Eglise latine (Romain, Lyonnais, Ambrosien, dominicain etc.), sans compter la multiplicité des rites catholiques orientaux. C'est au contraire l'usage de la langue vernaculaire qui est une concession. « (...) *On pourra donc lui accorder une plus large place, surtout dans les lectures et les monitions...* » (Constitution sur la liturgie, La documentation catholique 15/12/63 chap. 36).

De même pour le chant liturgique, « *l'Eglise reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine, c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales, d'ailleurs doit occuper la première place* ». (id. chap. 116)

Nous pourrions continuer plus longuement les citations sur ce sujet. Vous dites : « *durant des décennies, ces catholiques se sont constitués en communauté* », ce qui semble le propre de chaque paroisse, pour ajouter aussitôt : « *pas bien intégrée avec le diocèse de Laval* », qu'en savez-vous ? Avant le décès de l'Abbé Chéhère, avez-vous rencontré des membres de cette communauté ? Et enfin, en quoi n'ont-ils pas leur place dans le diocèse si ce n'est que vous les rejetez ? On peut également se poser légitimement beaucoup de questions sur le fait d'être en communion avec l'évêque, les catholiques, ou du moins ceux qui voulaient le rester étaient-ils en communion avec leur évêque à Evreux du temps où Mgr Gaillot était à la tête du diocèse ?

L'occupation d'une église catholique par des catholiques serait pour vous une situation anormale ? Ce serait drôle si ce n'était à pleurer.

Vous dites également « *qu'ils pensent ne pas avoir été écoutés* », mais, si mes informations sont justes et elles le sont, vous avez organisé une réunion publique non pour écouter mais seulement pour annoncer la décision que vous aviez déjà prise : « *La Messe traditionaliste (sic) est célébrée en latin, en l'église des Cordeliers à Laval, le centre du département. (...) Le prêtre a le dos tourné aux fidèles selon le rite de Saint Pie V.* » Pour être précis, il s'est agi jusqu'à maintenant d'une messe traditionnelle selon le rite dominicain, et le prêtre n'y est pas le dos tourné aux fidèles, mais avec les fidèles tourné vers le Seigneur à qui le sacrifice est offert « *Il s'agit d'une orientation commune du prêtre et du peuple, conscients d'avancer ensemble en procession vers le Seigneur* » (Cardinal Ratzinger, L'Esprit de la liturgie). Cette messe, c'est une bonne nouvelle pour les habitants de Laval et des environs, mais pour les habitants de Niafles et des environs (paroisse de Craon) ? 40 km aller plus 40 km retour, souvent avec des enfants en bas âge.

Pourquoi détruire ce qui existe et qui a déjà rapporté ses fruits ? Il y a à Niafles une communauté importante, plus importante que les assemblées squelettiques que nous pouvons voir ici ou là, une communauté priante dont les fidèles ne réclament que ce que par votre charge vous devez leur donner, la possibilité de se sanctifier dans le charisme qui est le leur, avec la liturgie traditionnelle ; ceci, vous l'accordez bien à d'autres communautés charismatiques, pourquoi pas à une communauté qui désire vivre sa foi avec la liturgie selon le missel du Bienheureux Jean XXIII ?

Providentiellement, il y avait une solution, un jeune prêtre de la Fraternité Saint Pierre avait été réclamé par l'abbé Chéhère pour le remplacer durant la maladie qui l'a emporté vers le Seigneur. Il était disponible pour prendre sa succession. Vous avez refusé cette solution pourtant la plus simple. Nous avons vraiment du mal à vous comprendre. J'ai sous les yeux des projections sur le nombre de prêtres de moins de 55 ans dans tous les diocèses de France entre 2004 et 2014, s'il s'agissait d'un concours, votre diocèse arriverait bon dernier passant en 2004 de 194 à 5 en 2014 (dans 7 ans) soit une perte de 179 soit 92,27%. Pourquoi refuser une jeune prêtre bien formé et plein de zèle apostolique ? On se perd en conjectures !

Vous dites également demander à ces fidèles un effort. En fait quand vous dites ceci, vous êtes en contradiction totale avec la constitution conciliaire Dignitatis Humanae sur la liberté religieuse, je cite : « *de telle sorte, qu'en matière religieuse, nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni empêché d'agir, dans de justes limites selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres (...)* » (n°2) *Les groupes religieux ont aussi le droit de ne pas être empêchés d'enseigner et de manifester leur foi publiquement, de vive voix et par écrit.* » (n°4) J'ose espérer que vous ne pensez pas que ces textes s'adressent exclusivement à nos frères séparés.

Notre Saint-Père Benoit XVI lors de son homélie de fin de conclave stigmatisait « l'esprit du Concile » ; il y revenait le 8 décembre 2005 pour dénoncer cette « herméneutique » de l'ouverture au monde, de la rupture dans l'histoire de l'Eglise. Esprit du concile au nom duquel se sont perpétués tous les abus, que ce soit dans le domaine liturgique (le plus visible) mais aussi dans la traduction des saintes écritures et dans la transmission du dogme de la Foi.

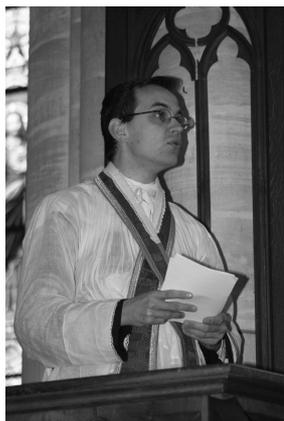
Les fidèles de Niafles récitent et chantent le *Credo* dans son intégralité. Enfin, Monseigneur, vous laissez entendre que vous demanderiez à la force publique le respect de « la loi de la république ». Nous voici maintenant dans les heures les plus sombres de l'histoire religieuse en France, sans remonter à la révolution et à la terreur de 1793 qui fit périr tant de prêtres et martyrs en haine de la foi (il y en eut beaucoup dans le diocèse de Laval et je pense particulièrement au bienheureux Jean Turpin du Cormier et ses compagnons assassinés le 21 janvier 1794 place de la Trémoille à Laval) ; pour satisfaire aux « lois de la république », il y eut également l'expulsion des ordres religieux et des congrégations, avec celle spectaculaire des moines de Solesmes le 6 novembre 1880. Je ne puis croire, Monseigneur, que c'est à ce type d'action que vous avez pensé.

Croyez bien Monseigneur, que c'est avec tout le respect dû à votre charge que je me suis adressé à vous. Ces quelques lignes n'ont eu pour but que de défendre une cause dont les fidèles de Niafles ne sont que les serviteurs, la grande cause de Jésus-Christ, Sauveur du Monde et vrai Roi des cœurs et des cités.

Je prie votre excellence de croire en mon profond et religieux respect.

Pierre Le Morvan »

**Vous aussi, vous pouvez écrire à Mgr MAILLARD : 27 rue du Cardinal Suhard - 53000 LAVAL**





# ASSOCIATION ST MARTIN DE NIAFLES

*Pour le maintien de la messe traditionnelle*

L'Abbé Loddé

Dépouillement de l'autel

A l'intérieur et ... à l'extérieur

L'Abbé Néri

Régie par la loi du 1<sup>o</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 - Contact : Résidence Ste Catherine, 53400 Niafles

Président : Docteur PASSOT / Secrétaire : M. Paul de CAUMONT - 02 43 06 05 02 / Trésorier : M. Thierry LEGER - 02 43 67 14 61

Le 27 mai 2007, en la fête de la Pentecôte, des fidèles de l'église de Niafles, commune du Sud Mayenne, ont créé l'Association St-Martin de Niafles pour le maintien de la Messe traditionnelle en vue d'organiser leur cadre de vie spirituelle et paroissiale et en particulier afin de pouvoir pratiquer dans le Haut-Anjou la religion catholique romaine, conformément à l'enseignement traditionnel de l'Eglise et aux autorisations conférées par le Vatican.

Cette Association a pour objets de :

- Obtenir le maintien de l'Abbé Guillaume Loddé de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre et l'usage des livres liturgiques de 1962,
- Conserver la vie paroissiale en Haut-Anjou avec son église, son prêtre et son presbytère,
- Défendre les intérêts collectifs et particuliers de ses adhérents devant les tribunaux.

Son Président, M. Passot de Craon, et son Secrétaire, M. de Caumont de Livré la Touche, ont déposé la déclaration de création de l'Association et la Demande d'insertion au Journal Officiel le jeudi 31 mai 2007 à la Sous-Préfecture de Château-Gontier, qui va en donner récépissé.

Les 44 Membres Fondateurs se sont montrés consternés de se voir interdire avec un préavis de 4 jours l'accès à l'église de Niafles, et navrés du renvoi du prêtre qui leur avait été attribué au décès de M. l'Abbé Maurice Chéhère, le 6 mars dernier. 61 familles ont demandé à recevoir une fiche d'inscription, ce qui représente plus de 200 personnes.

Conscients de la nécessité de favoriser la communion dans le Diocèse de Laval, mais désirant profondément que les sensibilités liturgiques de tous les fidèles soient respectées, ils ont créé cette association et élu leurs représentants pour qu'ils servent d'interlocuteurs officiellement mandatés à toutes les autorités civiles et religieuses concernées pour agir dans un cadre respectueux de la loi et des personnes.

Les statuts peuvent être consultés à la Sous-Préfecture de Château-Gontier et dans les mairies de Livré-la-Touche et de Niafles



NOM : .....

BULLETIN D'ADHESION

Prénoms / Monsieur : ..... Madame : .....

Enfants : 1 - ..... 2 - ..... 3 - ..... 4 - .....

5 - ..... 6 - ..... 7 - ..... 8 - .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone Fixe : ..... Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

**Cotisations annuelles** - Membre rémunéré célibataire ou marié : 10 €

Couple marié avec enfants : 15 €

Jeune sans emploi : 2 €

Enfant : 1 €

J'accepte les buts de l'association St Martin de Niafles,  
et verse ma cotisation annuelle pour ma famille et moi soit : .....€

**Règlement et coupon à renvoyer à :**

**Association St Martin de Niafles, Résidence Ste Catherine, 53400 Niafles**